

## 1<sup>er</sup> ROUND DE NEGOCIATION DES MESURES DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI !



### UN ACCORD DE METHODE QUI PERMET DE :

- De fixer la période de consultation avec expertises des CCE exploitation, logistique et des CE des établissements concernés par la restructuration et ses conséquences sur l'emploi et la recherche d'éventuels repreneurs en cas de fermetures de magasins,
- D'engager les négociations paritaires sur les mesures d'accompagnement du Plan de Sauvegarde de l'Emploi – motif économique

### L'AVIS DE LA CFTC RETAIL FRANCE



Tenant compte des attentes des salariés visés par les cessations ou fermetures de magasins, cessations ou restructuration d'activités logistique et de services d'appuis, les représentants CFTC ont engagé la négociation des mesures suivantes :

- Il n'y aura aucune notification de licenciements avant la fin des négociations et la validation du PSE par la DIRECCTE
- **La mobilité interne** sera proposée dans l'ensemble des entreprises de Groupe Auchan (ARI et filiales, ARF, CEETRUS et ONEY) et bénéficiera d'aides en cas de déménagements, de primes de mutation, de formations et d'adaptations à un nouveau poste
- **La mobilité externe pourrait permettre de :**
  - bénéficier de l'aide d'une cellule de reclassement et d'un « Espace mobilité Emploi » dédié,
  - proposer un congé de reclassement de 12 à 18 mois selon la tranche d'âge,
  - proposer une aide particulière à la formation professionnelle,
  - permettre des mesures spécifiques destinées aux seniors et salariés reconnus travailleurs handicapés comme de la Retraite progressive ou Pré Retraite Totale
  - finaliser les mesures d'indemnisation liées à la rupture du contrat de travail
  - établir une mesure exceptionnelle de mobilité externe sécurisée qui permet à un salarié « mis à disposition » d'exercer - sous conditions - une activité dans une autre entreprise tout en gardant la possibilité de revenir dans celle d'origine

**Une 2<sup>nde</sup> réunion de négociation se tiendra le 18 juin.**